

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance extraordinaire du 16 avril 2018

Séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte tenue le 16 avril 2018 à 20 h 00

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour tel qu'il fut présenté dans l'avis de convocation, l'avis de convocation fut signifié à tous les membres du Conseil tel que requis par les dispositions du code municipal

Les membres du conseil présents acceptent d'ajouter les items suivants à l'ordre du jour.

9. *Convention de prêt d'équipement et d'approvisionnement en gaz propane*
10. *Mandat à Bélanger Sauvé – Consultations téléphoniques*
11. *Fin de mandat à Dunton Rainville, avocats – Consultations téléphoniques*
12. *Mandat à « Rodéo Atelier Créatif »*

Retiré

1. Présences
2. Octroi de contrat pour l'acquisition d'une pelle hydraulique
3. Mandat d'architecture à la Firme Atelier Idéa – Plan préliminaire et préparation des documents pour demande de subvention – Reconstruction du Chalet des loisirs
4. Autorisation pour signature d'une lettre d'entente – Gestion des ordures
5. Autorisation pour signature du contrat de travail pour le poste de directeur des Services techniques
6. Permission de voirie
7. Mandat à Mathieu-Charles LeBlanc, directeur des Services techniques – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Volet 5.1 – Réfection et agrandissement du garage municipal
8. Comptes à payer
9. *Convention de prêt d'équipement et d'approvisionnement en gaz propane*
10. *Mandat à Bélanger Sauvé – Consultations téléphoniques*
11. *Fin de mandat à Dunton Rainville, avocats – Consultations téléphoniques*
12. *Mandat à « Rodéo Atelier Créatif »*
13. Période de questions
14. Levée de la séance

La séance débute à 20 h 02.

1. **PRÉSENCES**

Son honneur le maire Michel Jasmin préside la session à laquelle assistent Mesdames les conseillères Roxane Simpson et Odette Lavallée et Messieurs les conseillers Keven Bouchard, François Dodon, Denis Mantha, Jacques D. Granier.

Était également présent : Monsieur Luis Jorge Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance.

2018-04-16-136

2. OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE

CONSIDÉRANT QUE des soumissions publiques ont été demandées sur le site SEAO pour l'appel d'offres T.P. 2018-03-07 intitulé : « Fourniture et livraison d'une pelle hydraulique;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 avril 2018 à 10h;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été déposées :

SOUSSION-NAIRES	OPTION 1 MONTANT INCLUANT LES TAXES APPLICABLES	GARANTIE
Longus Équipement inc.	217 762.65 \$	4 581.75 \$
Cimi Hyundai	221 339.52 \$	12 996.77 \$
Équipements Plannord Ltée	235 698.75 \$	22 995.00 \$
Nortrax Québec inc.	283 266.98 \$	90 107.64 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise « Longus Équipement inc. » s'avère la plus basse conforme avec un montant de 217 762.65 \$ toutes taxes incluses plus 2 560 \$ pour la garantie de 5 ans – 7 500 heures;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER FRANÇOIS DODON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE le contrat pour l'acquisition d'une pelle hydraulique, soit et est accordé à « Longus Équipement inc. », qui est le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 217 762.65 \$, incluant les taxes applicables et lui adjuge le contrat, le tout payable à même le règlement d'emprunt # 631-2017.

QUE le conseil autorise la prise d'une garantie additionnelle de 5 ans – 7 500 heures, au montant de 2 560 \$ plus les taxes applicables, payable par le budget de fonctionnement au poste budgétaire 02 320 00 525.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer les paiements au moment opportun.

Retiré

3. **MANDAT D'ARCHITECTURE À LA FIRME ATELIER IDÉA – PLANS PRÉLIMINAIRES ET PRÉPARATION DES DOCUMENTS POUR DEMANDE DE SUBVENTION – RECONSTRUCTION DU CHALET DES LOISIRS**

Cet item a été retiré

2018-04-16-137

4. **SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE – GESTION DES ORDURES**

CONSIDÉRANT QU' une entente est intervenue en lien avec la cessation des activités de cueillette des ordures et des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une lettre d'entente à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Calixte, une lettre d'entente avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 1814, relativement au dossier mentionné au préambule de la présente résolution.

2018-04-16-138

5. **AUTORISATION POUR SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail du poste de directeur des Services techniques arrivera à échéance le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE il y a lieu de signer un nouveau contrat de travail pour le poste de directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT QUE un retour sera effectué au conseil suite à l'entente conclue avec ledit directeur;

POUR CES MOTIFS,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ODETTE LAVALLÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que M. le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail à intervenir pour le poste de directeur des Services techniques.

2018-04-16-139

6. PERMISSION DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître-d'oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

POUR CES MOTIFS,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER JACQUES D. GRANIER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2018 et qu'elle autorise monsieur Daniel Macoul, directeur du Service des travaux publics ou monsieur Mathieu-Charles LeBlanc, directeur des Services techniques, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

DE plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

2018-04-16-140

7. MANDAT À MATHIEU-CHARLES LEBLANC, DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – VOLET 5.1 – RÉFECTION ET AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ROXANE SIMPSON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE le conseil mandate M. Mathieu-Charles LeBlanc, directeur des Services techniques, à faire les démarches nécessaires, auprès du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités - Volet 5.1 - Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire.

2018-04-16-141

8. COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE la Municipalité de Saint-Calixte autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer les comptes d'après la liste reproduite ci-jointe au montant de 1 634.95 \$.

NO. CHÈQUE	NOM DU FOURNISSEURS	MONTANT
13358	BUREAU EN GROS	426.32 \$
13359	ELECTROMECCANO	544.98 \$
13360	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITÉS	49.25 \$
13361	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	127.11 \$
13362	PROLUDIK INC.	487.29 \$
		1 634.95 \$

2018-04-16-142

9. CONVENTION DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT ET D'APPROVISIONNEMENT EN GAZ PROPANE

CONSIDÉRANT QUE des analyses ont été faites afin de déterminer quelle station-service offrirait le prix le plus avantageux, pour la municipalité, en matière de carburant et de propane;

CONSIDÉRANT QUE Harnois Groupe Pétrolier (ci-après appelée HGP) s'avère être le plus avantageux;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir les économies prévues, la Municipalité doit s'engager à prendre le diesel et l'essence à la station-service Harnois de Saint-Calixte ainsi que les lubrifiants produits spéciaux;

CONSIDÉRANT QUE pour l'utilisation du propane, la municipalité doit signer un contrat de prêt d'équipement pour une durée initiale de 5 ans ou jusqu'à ce qu'elle ait consommé 225 000 litres à compter de la signature dudit contrat pour une quantité minimale de 45 000 litres par année;

CONSIDÉRANT QU' une convention de prêt d'équipement et d'approvisionnement en gaz propane doit être signée par les parties;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ODETTE LAVALLÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE la Municipalité de Saint-Calixte convienne d'acheter exclusivement de HGP tout le propane dont elle aura besoin et HGP convient de lui prêter le matériel nécessaire pour recevoir, utiliser et distribuer le propane.

QUE la Municipalité de Saint-Calixte s'engage également à prendre le diesel et l'essence à la station-service de Saint-Calixte, ainsi que les lubrifiants produits spéciaux.

Le tout conditionnel à la signature du contrat à intervenir entre les parties.

2018-04-16-143

10. MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ – CONSULTATIONS TÉLÉPHONIQUES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire obtenir un service de consultation express à un coût forfaitaire afin d'obtenir des services conseils en matière juridique;

CONSIDÉRANT QUE ce service de consultation express permet d'avoir accès rapidement à des conseils juridiques qui instaure une culture de prévention limitant bien souvent le recours aux mesures curatives, souvent plus coûteuses;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER FRANÇOIS DODON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE la firme d'avocats Bélanger Sauvé soit et est mandatée afin de fournir à la Municipalité de Saint-Calixte un service de consultation express pour un montant de 800 \$, pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2018, plus les déboursés et taxes applicables.

2018-04-16-144

11. FIN DE MANDAT À DUNTON RAINVILLE AVOCATS – CONSULTATIONS TÉLÉPHONIQUES

CONSIDÉRANT QU' en vertu de sa résolution 2011-10-11-235, la municipalité mandatait la firme d'avocats Dunton Rainville afin de fournir à la Municipalité de Saint-Calixte un service juridique forfaitaire mensuel de 1 200 \$ plus taxes et déboursés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Calixte désire mettre fin audit mandat;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE la Municipalité de Saint-Calixte mette fin au mandat accordé à Dunton Rainville, avocats, relativement au service de consultations téléphoniques.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à obtenir, auprès de la firme d'avocats Dunton Rainville, la liste des dossiers en cours pour la Municipalité.

QUE la firme soit et est mandatée à terminer les dossiers de la Municipalité déjà entamés.

2018-04-16-145

12. MANDAT À « RODÉO ATELIER CRÉATIF »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Calixte désire obtenir les services d'une agence en matière de conception graphique pour la mise en place de toutes les communications entourant la collecte des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ROXANE SIMPSON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que le conseil mandate la firme « Rodéo - Atelier créatif » la mise en place de toutes les communications entourant la collecte des matières résiduelles, le tout en conformité avec l'offre de services datée du 23 mars 2018 sous le numéro 016-18.

Que les honoraires du présent mandat au montant de 2 709 \$ (taxes en sus) soient imputés au poste des communications.

Que le maire ou le maire suppléant et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Calixte le contrat de services à intervenir.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions furent posées par les personnes présentes dans la salle.

2018-04-16-146

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

Que la séance soit levée à 20 h 19.

MICHEL JASMIN, MAIRE

LUIS JORGE BÉRUBÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».